



Le Directeur Général

N.I.F.: A 0707219 F

COMMUNIQUE OFFICIEL N° 01/015/DGI/DG/DESCOM/CD/EKR/TMN/2025

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS INFORME TOUS LES CONTRIBUABLES FABRICANTS, IMPORTATEURS ET TOUTES ENTREPRISES EFFECTUANT DES VENTES EN GROS ET/OU EN DEMI-GROS, QUE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 41 DE LA LOI DE FINANCES N° 24/011 DU 20 DÉCEMBRE 2024 POUR L'EXERCICE 2025 QUI AJOUTE L'ARTICLE 47 BIS A LA LOI N° 004/2003 DU 13 MARS 2003 PORTANT RÉFORME DES PROCÉDURES FISCALES, L'ÉCHÉANCE POUR LE DÉPÔT, EN SUPPORT PAPIER OU EN SUPPORT NUMÉRIQUE, DE LA LISTE DE LEURS CLIENTS INTERVIENT **LE LUNDI 31 MARS 2025**.

EN EFFET, LA LISTE POUR CHAQUE CLIENT DOIT COMPORTER LES INFORMATIONS CI-APRÈS :

- L'IDENTITÉ ET L'ADRESSE PHYSIQUE AINSI QUE LE NUMÉRO DE LA BOITE POSTALE ;
- LE NUMÉRO IMPÔT ;
- LE MONTANT TOTAL HORS TAXES DES ACHATS EFFECTUÉS AU COURS DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE ;
- LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE FACTURÉE.

A L'EXCEPTION DES CONTRIBUABLES GÉRÉS PAR LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES (DGE) ET PAR LES CENTRES DES IMPÔTS (CDI) POUR LESQUELS LA TÉLÉDÉCLARATION EST DÉJÀ EFFECTIVE, LES AUTRES SONT ENCOURAGÉS À PRIVILÉGIER LA TRANSMISSION PAR E-MAIL DE LEURS LISTES AUX ADRESSES ÉLECTRONIQUES SUIVANTES, SELON LE CAS :

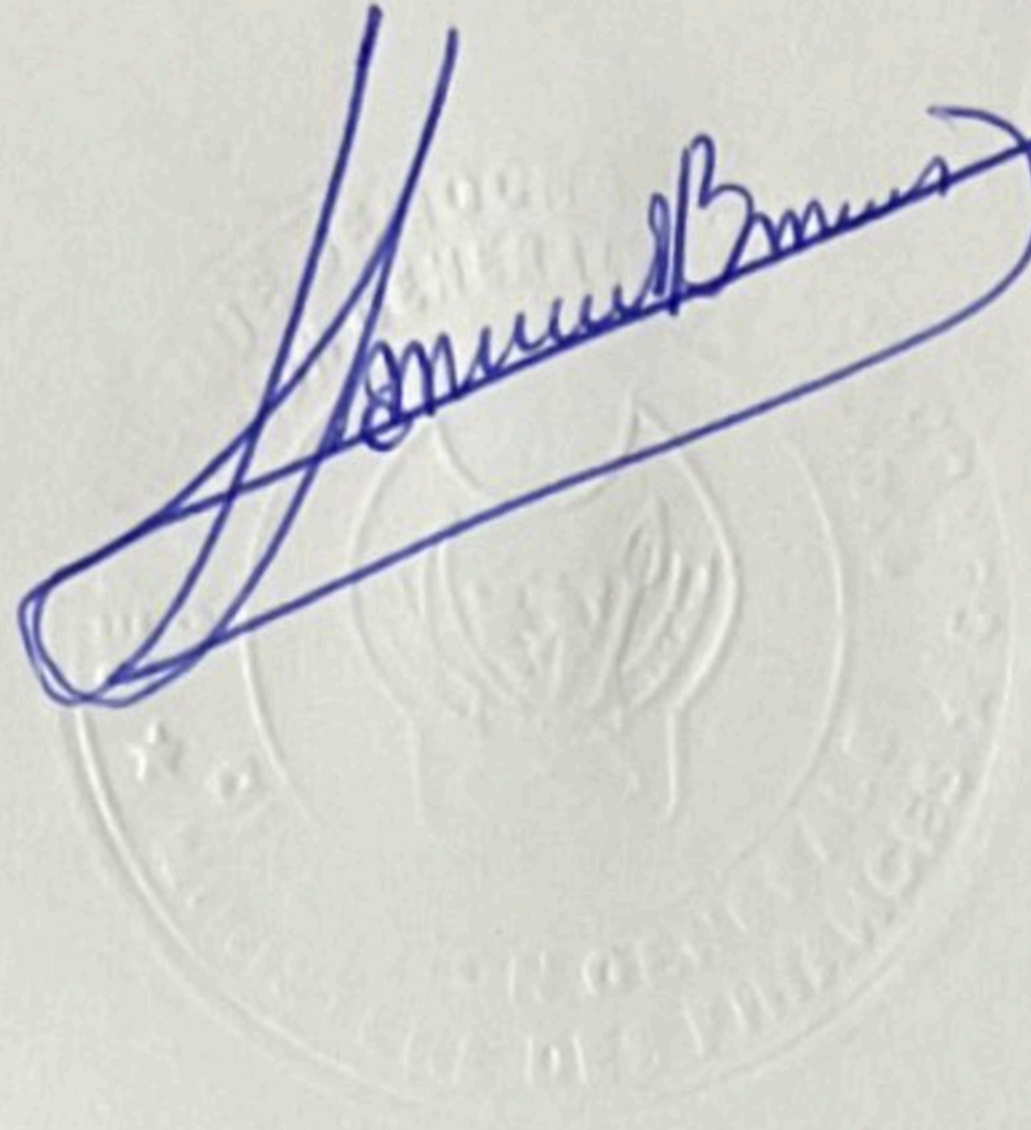
- BANDUNDU: dpibandundu.reception@dgirdc.cd
- KONGO CENTRAL : cdimatadi.reception@dgirdc.cd
- EQUATEUR : dpiequateur.reception@dgirdc.cd
- KASAI OCCIDENTAL : dpikasaioccidental.reception@dgirdc.cd
- KASAI ORIENTAL : dpikasaioriental.reception@dgirdc.cd
- KATANGA : cdilubumbashi.reception@dgirdc.cd

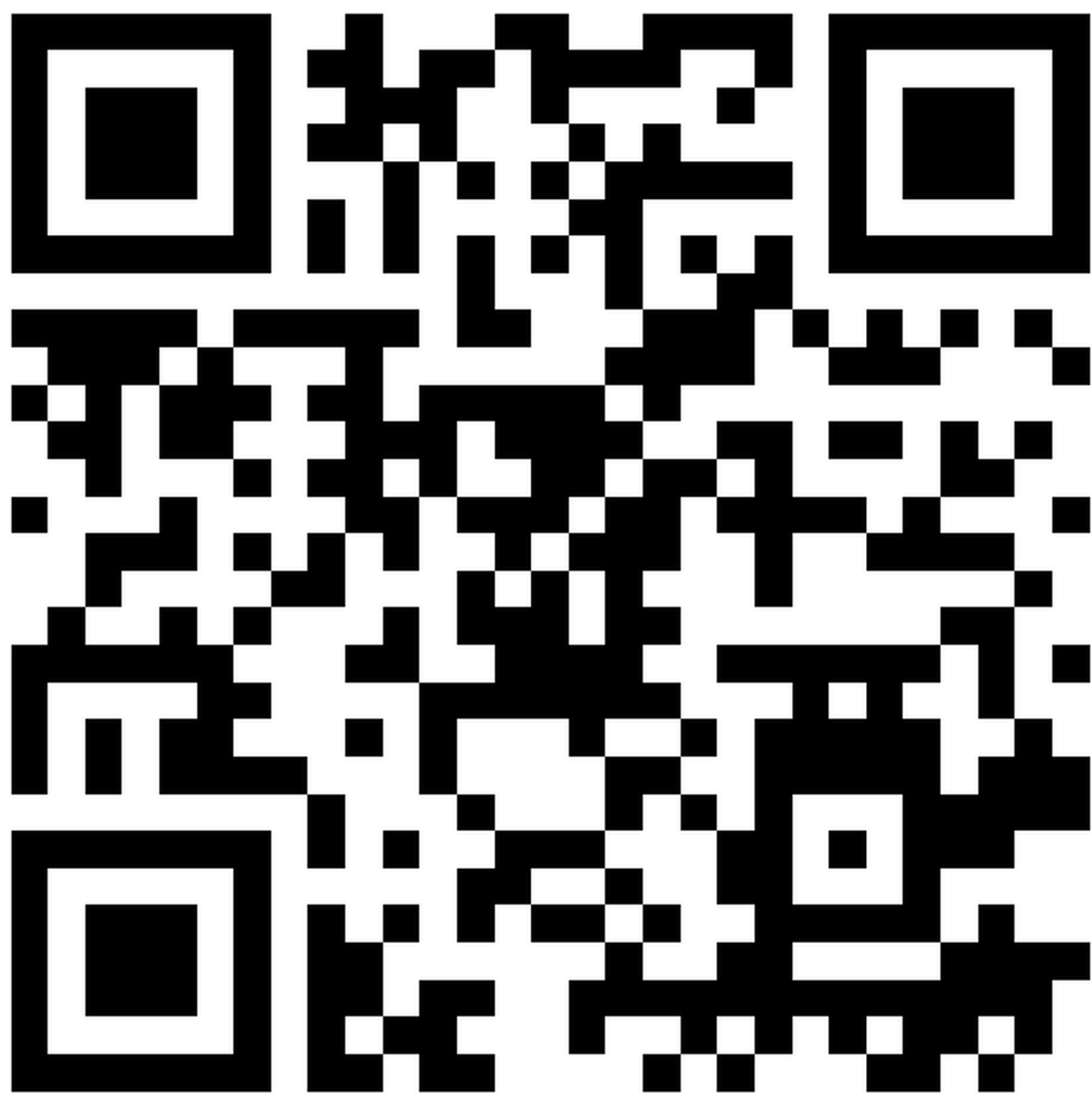
Bmy

- MANIEMA : dpimaniema.reception@dgirdc.cd
- NORD-KIVU : cdikisangani.reception@dgirdc.cd
- SUD-KIVU : dpisudkivu.reception@dgirdc.cd

FAIT A KINSHASA, LE 25 MARS 2025

BARNABÉ MUAKADI MUAMBA





UID-68F104832C9F3
Certifié conforme par la DGI